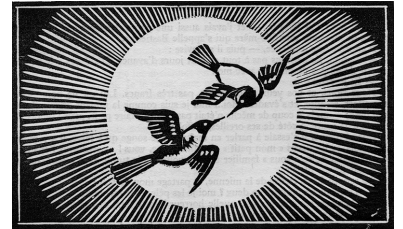


# La Gazette



## de l'Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre et en Nord Charente

N° 20, mai 2013. A.P.A.P.A., BP 12, 16140 AIGRE.

### Editorial

#### Fin de quinquennat du Président Sarkozy :

En Mars 2010, il déclare « Ca commence à bien faire » s'agissant de l'environnement et du stockage de l'eau. En même temps se mettait en place une régression bien organisée de la législation. La gouvernance par décret se précise : suppression de l'interdiction pour les gros élevages (porcheries) d'augmenter leur cheptel dans les zones à excédent structurel. ( nitrates).

Le 17 Janvier 2012, à Pamiers, lors de ses vœux au monde rural représenté par la FNSEA, le président lance une opération de reconquête : il fait voter la loi de modernisation agricole qui prévoit, entre autre, un plan bassines. Il déclare « *j'ai conscience que l'aspect tatillon de certains règlements administratifs vous insupporte. La préservation de l'environnement, ce n'est pas empêcher quiconque de faire quoi que ce soit. Il faut lever le pied de ce point de vue* ».

#### Campagne électorale du candidat Hollande :

La normalité est proclamée haut et fort : il a choisi le député de la Dordogne, Germinal Peïro, comme porte-parole agriculture. Celui-ci a reçu les associations de France Nature Environnement Adour Garonne le 3 Mai 2012 à Sarlat. Il est noté au compte rendu que sa position est la suivante au sujet des retenues de substitutions : « OUI aux petites retenues collinaires pour favoriser les cultures à forte valeur ajoutée, ( maraîchage et arboriculture), et les élevages (fourrage), NON aux retenues pour irriguer la monoculture du maïs, de toute façon on ne pourra pas irriguer toutes les surfaces de maïs avec des retenues ». Pour le remplissage : « oui aux eaux de ruissellement et de pluies, mais non au pompage dans les nappes ».

#### Début de présidence de Monsieur Hollande :

-Après les législatives, le ministre de l'agriculture choisi n'est pas celui attendu... Germinal Peïro passe à la trappe... Monsieur Le Foll (ancien directeur de cabinet de l'ex premier secrétaire du PS )est désigné à ce poste .

-Pour la renaissance du « bébé bassines, » par lettre de mission du 23 Novembre 2012, messieurs Ayrault et Le Foll confient à Philippe Martin ,député du Gers et ancien préfet maîtrisant parfaitement les arcanes politico-administratives, la mission parlementaire sur la gestion quantitative de l'eau.

-Dans un article de France Agricole paru le 28 Février 2013, le journal relate la prise de position de Monsieur Le Foll pour la création de retenues d'eau pour l'irrigation. « On a besoin de faire des retenues aujourd'hui pour assurer le maintien de l'activité agricole, a-t-il affirmé » Le rapport que rendra pro-

chainement le député Philippe Martin devrait aussi aller dans ce sens. De quoi redonner vie aux arrêtés visant à faciliter la création des retenues, bloquées par Delphine Batho à son arrivée au Ministère de l'Ecologie. Avant même la fin de la mission Martin et son passage dans les départements de Poitou-Charentes !.

#### Mise en lumière du positionnement de madame Danielle Polvé-Montmasson, préfète de Charente :

Le 13 Mars 2013, elle assiste à Champniers aux Assemblées Générales du Groupement des irrigants charentais , puis à celle de la coopérative de gestion de l'eau Charente-Amont : Elle commence à enfoncer le clou en déclarant « dans un département à étiages sévères, on s'est engagé à une gestion équilibrée de la ressource, mais il ne faut pas abandonner les projets de réserves ».

Pour la préparation de l'arrêté cadre 2013,

- 2 réunions préparatoires avec l'ensemble des irrigants sont présidées par la préfète pour connaître leurs désirs et points de vue.
- Seule une réunion à la DDT est organisée par Mr Loiry, avec Charente Nature, la Fédération de la Pêche, pour noter les souhaits des associations : que les seuils de coupure soient sévèrement remontés afin que disparaissent les 850 Kms d'assec annuel, que le milieu soit préservé, et que l'eau coule en permanence dans les rivières et ruisseaux.
- L'observatoire de l'eau du 28.03.2013 présidé par la Préfète propose aux participants une quasi reconduction de l'arrêté 2012 : pour marquer leur désaccord, Charente Nature et la Fédération de la Pêche quittent la séance.

Organisation de la visite de Philippe Martin.

Pourquoi le choix des bassines de Valence sur le Son – Sonnette ?

Depuis la mise en service des 4 réserves, le débit des rivières n'a pas connu d'interruption : le nombre d'irrigants a diminué passant de 30 en 1995 à 16 en 2009 et les surfaces irriguées ont baissé, passant de 900 à 550 hectares. Les volumes autorisés sont passés de 2750m<sup>3</sup> à l'hectare à 1700.

Rien ne prouve donc l'efficacité des bassines.

Arrivée de la mission sur la bassine à 14 h au lieu de 13h30, départ 15h comme prévu ( retard de 30minutes qui ne sera pas compensé)

Durant 50 minutes, le Président ,les adhérents du Son-Sonnette, le président des irrigants de Charente Amont, le président de la Chambre d'Agriculture s'expriment sur les bienfaits des bassines, le président de l'Aume Couture, quant à lui lance l'anathème sur les associations de protection de l'envi-

ronnement (Apappa visée), « qui ne sont que des machines à ne rien faire, » sans jamais aborder les problèmes de financement, et demande la levée de tous les obstacles à leur expansion.

Charente-Nature, la Fédération de la Pêche auront droit à 7 minutes.

Philippe Martin pour ses conclusions lénifiantes : 3 minutes.

Nous concluons que la Préfète a agit de manière partisane et anti-démocratique par :

- le choix du site, le choix des intervenants.

- la brièveté du temps de parole réservée aux ADN

- son mépris pour les non invités : Fédération de la Pêche (venue à la demande de Charente-Nature), Confédération Paysanne, les acteurs de l'agriculture biologique Agrobio, Amap etc.

Tout ceci pour orienter l'analyse de la mission Martin.

Devons-nous en conclure que la Préfectorale soutient sans faille l'irrigation intensive au profit des grands groupes céréaliers agro-alimentaires ?

**Rien ne change. À quand le soutien réaliste de l'Agriculture traditionnelle normale !!!**

---

Assemblée générale du 27 avril 2013

Rapport d'activité : lettre du 6 février 2013

à propos d'un projet de porcherie bio à Bessé, des réserves de substitution de Tusson et alentours, et les pollutions générées par l'exploitation de la future LGV.

Madame la Sous-Préfète,

Le Conseil d'Administration de notre association vous remercie vivement d'avoir reçu nos deux administrateurs, Roger Poux et Jean-Pierre Lafitte.

Comme demandé, nous synthétisons nos souhaits sur les trois sujets abordés.

- Porcherie de Bessé :

Des habitants de Bessé nous disent « nous ne voulons empêcher quiconque de travailler, mais nous subissons les désagréments d'une porcherie qui ne rapporte pas un sou à la commune, et nous n'en souhaitons pas une seconde dans les mêmes conditions de pollutions, visuelle, paysagère, et olfactive, ainsi que d'autres pollutions cachées par des intrants divers ».

A priori, celle-ci sera labellisée « Bio », donc avec beaucoup moins de nuisances.

Encore faut-il que, techniquement, tout soit pensé, voulu, construit et exploité selon, non seulement les écrits des règlements administratifs, mais aussi leur esprit.

Nos remarques relatives au second projet reprennent les demandes formulées lors de notre entretien et nous y ajoutons trois points :

- voir si la plantation de chênes truffiers qu'il faudrait arracher pour la nouvelle construction, n'a pas été subventionnée.

- sans le plan d'épandage de la deuxième porcherie, nous ne pouvons le superposer sur celui de la première. Il paraît souhaitable que cela soit fait par vos services.

- une vérification du nombre d'animaux de la 1<sup>ère</sup> porcherie semble nécessaire.

Réserves de substitutions. Arrêté Préfectoral du 13.08.2008 . Aigre. Mons. Les Gours. Tusson.

L'analyse de l'étude d'impact et de l'arrêté préfectoral nous amène aux réflexions suivantes :

- En généralité, aucune des 4 réserves, ne respecte l'obligation d'engazonnement aval.

- La plantation de haies paysagères ou vives n'est réalisée qu'avec des sujets de 20 à 30 cm pour cacher des clôtures de 2m de haut.

Nous nous sommes intéressés particulièrement à celle de Tusson :

- un tertre géant provenant des matériaux excavés, non utilisés pour les digues, est resté sur le site. (Art 7 page 5/8 A.P)

- quid de la bande de 5m de large ensemencée de graminées et à fauchage annuel tardif ? (Etude écologique page 249 4 Mesures de Protection de la Faune et de la Flore)

- quid des 4.5hectares en ZPS de création de couvert herbacé ( AP art 6 &1)

- où sont situées les parcelles compensées ?

- les replantations, objets des arrêtés préfectoraux portant autorisation de défrichement (article1) et reboisement, avec des espèces locales, sur terrain nu de 9500 mètres carrés, sont seulement réalisées sur 500 mètres carrés :

- a/ le terrain n'est pas nu puisque occupé par le tertre de déblais.

- b/ la surface replantée est inférieure à celle prévue par l'AP.

- c/ la hauteur des plants est inférieure à 0.5m, alors que les arbres alentour mesurent plus de 10m de haut ( page 166 volume 1 de l'étude d'impact).

Les sommes prévues à l'étude d'impact pour tout ce qui est verdissement des sites sont édifiantes par rapport à l'estimation des subventions perçues :

- Reboisement site de Tusson : 2250€ (page 168 E1 Tome1)

- Haies, engazonnement, etc. : 12750€ (page 167 E1 Tome 1).

soit un total de 15000€, consacrés au traitement paysagé des 4 réserves dont le coût global, valeur 2004, peu différent de 3,3 millions d'euros, est subventionné par les citoyens pour 2,65 millions environ.

En ce qui concerne la petite zone humide, prévue pour constituer et reconstituer un habitat naturel animalier propre à notre région, suivant l'étude ENCEM ( Mars 2003) -Mesures de protection de la Faune et de la Flore ,page 249, volume 2, étude écologique - tout y est parfaitement décrit pour qu'elle devienne une mare pédagogique : à ceci près que rien n'a été fait comme prévu, que le site est devenu dangereux -bâche glissante- rendant impossible la remontée pour un animal ou un enfant.

Le maire de Tusson, détenteur du pouvoir de police, n'a pas jugé utile d'aller sur le site, ni de nommer une commission pour s'assurer de la conformité aux règles élémentaires de sécurité.

Nous constatons qu'en règle générale, les conditions prescrites par l'Arrêté Préfectoral ne sont pas appliquées.

LGV.

- Pesticides.

Nous demandons

- l'abandon total du projet de traitement d'entretien des 200kms restants de voies, à l'aide de pesticides puissants et son remplacement par le mode utilisé pour les 100 kms « critiques »

- le développement des recherches pour le remplacement de ce mode de débroussaillage par des produits neutres pour l'environnement.

- Que ces traitements soient généralisés à l'ensemble des lignes du réseau RFF.

-

- Localisation des zones humides.

Nous demandons :

- la définition et la localisation des zones humides substituées à celles anéanties, toujours inconnues après la parution de l'arrêté autorisant la LGV, soit 18 mois.

En conclusion, nous souhaitons que pour tous ces dossiers sensibles, réserves, porcheries, soit nommé un expert civil pris dans les listes des cours d'appels ou administratives, qui aurait pour mission de vérifier la conformité, avec visites intermédiaires, de l'exécution du projet avec les termes du PC et des arrêtés. Ceci serait, bien évidemment, aux frais du pétitionnaire seul.

APAPPA (Jean-Pierre Lafitte, Administrateur)

### Rapport moral

Les scandales alimentaires de ce début d'année devraient amener tous les consommateurs à réfléchir sur le mode de gouvernance de notre vie quotidienne, sur la conscience individuelle et collective de la vie citoyenne.

Rappelons les brièvement :

Minerai de viande :

Après avoir ôté tous les morceaux commercialisables en l'état, ce salmigondis est obtenu en raclant les os des animaux, en broyant les carcasses pour extraire les derniers tissus et la moelle. Des dizaines de tonnes de pseudo viande de mouton sont ainsi retrouvées stockées à Castelnau-dary.

Ce mode de fabrication est interdit en France, mais légal en Angleterre.

Cette pâte sert de matière, après assaisonnements divers, à la confection de produits déstructurés, type saucisses, merguez, farces, pâtés, et divers plats préparés.

Nous sommes revenus aux problèmes des années 1990, époque de la vache folle et de l'E S B.

Le mélange bœuf cheval, vendu étiqueté « Bœuf U.E » :

À l'automne 2012, fortuitement, il est découvert en Angleterre que des hamburgers étiquetés et commercialisés « pur bœuf », contenaient à minima des traces de viande de cheval. Les découvertes se sont enchaînées au niveau de presque tous les pays européens, où la liste des produits douteux ne finissait pas de s'allonger.

Tartes Ikéa : 6000 parts de tarte chocolat pouvant être contaminées par des bactéries

coliformes -qui signifient contamination fécale- ont été vendues en France. A titre préventif, ce dessert a été retiré de la vente sur notre territoire.

Ces bactéries, souvent présentes dans le milieu environnemental, n'entraînent, en général, pas de maladies.

Les tartes sont fabriquées en Suède, par une seule société et expédiées dans le monde entier. C'est en Chine, où les autorités douanières du port de Shanghai, sur des tests à l'aveugle, ont trouvé « un niveau excessif de bactéries coliformes », dans les croquants au chocolat (amande, crème au beurre, caramel et chocolat). Les tests pratiqués en Novembre 2012 concernent des produits pour une consommation optimale jusqu'en 2014 !!!!!

L'eau minérale n'échappe pas non plus à la pollution : outre les nitrates (chassés par l'Europe mais acceptés par la France) sont également présents des résidus de pesticides, de médicaments, mais plus grave, on y trouve des résidus d'atrazine dans des bouteilles de plusieurs marques. Il s'agit d'un désherbant particulièrement nocif pour l'homme, interdit depuis 2001. Pourquoi cette persistance du produit plus de 12 ans après son interdiction ? Il est possible d'imaginer que l'atrazine soit particulièrement résistante et rémanente, qu'elle soit soluble dans l'eau, mais qu'il s'agisse aussi de la commercialisation de stocks encore existants !!! « Les conséquences de l'effet cocktail de ces micro pollutions sur le long terme n'ont pas été étudiées » (Emmanuel Poilâne, Association France Liberté.)

D'autres affaires « alimentaires » s'annoncent dans un proche avenir .

- La viande industrielle dont nul ne sait et surtout ne veut rien savoir de ce qu'elle contient. L'orgie d'antibiotiques, additionnée aux nourritures industrielles peut avoir un effet dévastateur sur l'homme. Il n'est pas besoin d'une étude poussée et vaste pour imaginer les effets combinés des produits autorisés : antiparasitaires, hormones, neuroleptiques, antibiotiques et vaccins de toutes sortes.....
- Le porc chinois : la Chine produit par an 700 millions de têtes dont le taux de mortalité est à minima de 3% : où sont les 20 millions de porcs morts après maladie ? Quid des 16000 repêchés dans le fleuve baignant Shanghai ?
- Une enquête sur place a mis à jour un marché noir qui fait atterrir dans certains restaurants des porcs morts, ainsi que dans des élevages de poissons.....
- A ce sujet nous ne pouvons pas passer sous silence, l'autorisation européenne des farines animales pour l'alimentation des poissons d'élevage. L'industrie agro-alimentaire y voit un débouché important précisant que l'Europe est la seule partie du monde où cette alimentation est interdite. Les professionnels français n'utilisent plus les farines depuis 1995, mais ne représentent que 1% de la production mondiale.
- Après s'être penchés sur ces cas concrets, examinons quelles conclusions simples en ont tirés les politiques :
  - pour l'affaire du mouton : no comment.
  - pour le scandale du cheval, le ministre de l'Economie Sociale, nous explique benoîtement, à la découverte du scandale, que les tests ADN pratiqués sur les échantillons en magasin prouvent que dans 9 cas sur 10 une quantité importante de viande de cheval est présente. Mais quelques jours après, les mêmes tests pratiqués, ne révèlent la présence de cheval que dans 0,5 cas sur 10. « plus on fait de tests, moins on trouve de viande de cheval, dans les petites surfaces et supérettes, c'est encourageant »!!!! Il faut protéger la grande distribution, tant que la tromperie économique n'est pas établie.
- Le consommateur a découvert l'existence de ces intermédiaires « traders », chypriotes, néerlandais, roumains, leur nombre, le long de la chaîne.....rendant impossible les contrôles de l'U E.
- L'argent est devenu ROI et même DIEU. Il a tout assujéti, en premier lieu, l'Etat, au point qu'aujourd'hui, avec l'idée que tout se vend et tout s'achète, on voit en lui la corruption systématique, qui dissout les relations sociales, politiques, amicales, intellectuelles.
- Notre société a été bouleversée par la mondialisation. Elle est assommée par l'information continue, agressive, souvent sauvage, brouillonne, ou seuls le direct et ses jackpots publicitaires font grimper l'Audimat. Le progrès technologique fait tourbillonner les têtes : « Tout .....et tout de suite. »
- Dans notre pays à bout de souffle, où le politique est prisonnier des lobbies de tous ordres, faible face aux puissances financières dont le seul discours est : croissance, PIB, commerce extérieur, comme si le toujours plus était une fin en soi. Cette approche de l'économie a remplacé le BIEN COMMUN par le DROIT INDIVIDUEL.
- S'indigner ne suffit plus !
- Une mue véritable s'impose pour que l'intérêt général redevenue la seule priorité de tous les élus, à quelque niveau que ce soit, et que les lobbies soient chassés de tous les cercles de pouvoirs.

NB. Le rapport financier sera publié dans notre prochain numéro.

## LES FAUCHEURS VOLONTAIRES CONFRONTÉS À LA JUSTICE.

Exemple de deux procès.

Le but de ces quelques lignes n'a pas pour objet de dire pourquoi les fauchages ont eu lieu.

Nous allons supposer que les adhérents de l'APAPPA ont quelques idées là-dessus.

Si la méthode n'a pas toujours été approuvée, aujourd'hui, avec l'expérimentation de Gilles-Eric SERALINI, beaucoup sont reconnaissants de leur action.

Aujourd'hui, les plantes génétiquement modifiées ne sont pas cultivées en France : malheureusement, elles sont indirectement consommées au travers de l'alimentation animale avec l'importation « massive » de tourteaux de soja OGM.

Pour autant, nous nous trouvons, à nouveau, devant des difficultés semblables avec les plantes mutées, conçues pour résister à des herbicides. Nous les appelons « les OGM cachés », car elles ne sont soumises à aucune réglementation ou évaluation.

### 1. Le procès de Tours.

Ceci nous amène au procès de Tours du 26 Novembre dernier, pour un fauchage en Indre et Loire, le 24 Juillet 2010.

Il s'agissait de deux parcelles de tournesol muté : 60 ares et 1 are 50, avec des variétés en démonstration, signalées par des panneaux bien en évidence, en bordure de champ.

Malgré tous nos efforts, et en particulier, ceux du Collectif Vigilance O G M de Charente, avec distribution de tracts, conférence, rencontre avec la Chambre d'Agriculture, contacts avec les Coops, aujourd'hui ces cultures tiennent une grande place dans notre région. Et on nous prépare des variétés de colza de ce type, avec des risques de contamination extrêmement préoccupants.

Donc, ce jour là, 119 personnes participent à l'action et ont tous mis leur nom sur une feuille de présence. J'en fais partie.

En plein jour, les plantes sont couchées à terre.

Au retour nous serons 32 à être interpellés sur le lieu de regroupement, et 2 par la suite. Conduits par petits groupes dans les gendarmeries environnantes, avec prises de photos, d'empreintes. Chacun se contentant de dire : « je n'ai rien à déclarer ».

Les gendarmes ont fait des rapprochements, avec les photos prises par la presse et la télé locale, pour trouver ou non la présence effective dans l'action des uns et des autres.

Pour ce qui me concerne, un doute est exprimé : la chemise à carreaux que je portais, au vu de ma silhouette par l'arrière, ne leur permet pas d'affirmer que c'est moi !!

Qu'à cela ne tienne, le Procureur choisit de me désigner comme prévenu, avec 2 autres camarades. Quant aux autres, reconnus ou non, on va les laisser tranquilles.....

Quelles motivations se cachent derrière ces choix ?

Nous en sommes réduits à des suppositions. Cette situation est vécue comme anormale par les autres participants et 74 d'entre eux écriront au Procureur, et au Juge, pour demander leur inculpation. Celle-ci leur sera refusée à l'audience du 26 Novembre 2012.

Les réquisitions du Procureur sont de :

- 3 mois de prison avec sursis.

- 1 amende de 1000€ pour chacun.

- des dommages à verser aux 2 agriculteurs : 1500€ à chacun pour préjudice moral

et 1000€ de perte de récolte (estimée par l'intéressé à 850€ dans la plainte).

Total de l'addition : 6000€.

Le juge suit la position du Procureur, mais me relaxe, au motif de l'absence de preuve matérielle sûre, de ma présence.

Mais le Procureur fait appel de la décision du Juge et je me retrouverai au ban des accusés, à la Cour d'Appel d'Orléans, avec les autres, Bruno et Fabien. C'est mieux ainsi.....

### 2 Le Procès de Poitiers.

Le 15 Août 2008, environ 150 Faucheurs Volontaires détruisent 2 parcelles de maïs, situées à Valdivienne, près de la centrale nucléaire de Civaux, à peu près de 20 ares chacune, l'une de Monsanto 810, variété soumise au moratoire avec la décision du gouvernement de Sarkozy le 7 Février précédent, l'autre de NK 603, utilisé dans les tests du professeur Séralini, avec les résultats que l'on sait.

D'ailleurs les 2 essais seront annulés par la suite, par le Conseil d'Etat.

Huit faucheurs ont été poursuivis, dont 2 leaders bien connus de la Confédération Paysanne : François Dufour et José Bové.

En Juin 2012, ils avaient été relaxés : le parquet, sous la pression de la Chancellerie avait fait appel. Le Jugement a eu lieu le 23 Janvier 2013 :

3 faucheurs condamnés à des jours-amende pour un montant de 2400 €.

- 138702 € de dommages et intérêts en faveur de Monsanto

- 35000 € en faveur de la Société d'Exploitation ayant mis en place les essais.

La Cour de Cassation confirme le 26 Mars dernier ce jugement. La procédure est engagée pour récupérer ces montants.

De telles décisions sont particulièrement choquantes et révoltantes. Encore une fois, les faucheurs, pour ne pas être dépouillés de leurs biens personnels, font appel à la solidarité, par l'intermédiaire de l'Association « Sans Gène ».

Vous avez dit JUSTICE, non c'est de l'INJUSTICE!!

André Puygrenier.

Pour soutenir les condamnés, envoyez vos dons, déductibles de l'Impôt sur le revenu à :

Sans-Gène. CASC 10 bis du Colonel Driant 31400 Toulouse

**Pensez à renouveler votre adhésion pour 2013 !**

**De nombreux adhérents qui reçoivent cette gazette ne sont pas à jour de leur cotisation. Nous rappelons que les montants sont inchangés depuis l'origine :**

**Membre : 10 euros**

**Membre bienfaiteur : 50 euros**

**Trésorière : Maryze Fazio**

**APAPPA – BP 12 – 16140 AIGRE**

**Imprimé par nos soins. Gérante : Anne-Laure Blaché.**